




B

Collège n°3

Représentants des conseils territoriaux de santé

membres titulaires

Sous collège	Nombres de siège	Modalité de désignation
3) Présidents des Conseils Territoriaux de Santé ou leurs représentants	13 titulaires 13 Suppléants 1 13 Suppléants 2	 L'ARS désigne les président(e)s et vice-président(e)s des Conseils Territoriaux de Santé. <i>Pas de démarche à réaliser via le formulaire Démarche Numérique pour ce collège, car le mandat des CTS s'achèvent en 2027.</i>